

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation: 13/10/2023
*Date d'Affichage: 13/10/2023
*Conseillers en exercice: 23

*PRÉSENTS: 17
*VOTANTS: 19

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents: Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLERE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Etaient absents excusés:

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

DEL 7 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA PISCINE DE MONTMORENCY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseilles municipaux des communes membres en application de l'artcle L. 5211-6 du C.G.C.T.),

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.,

Considérant qu'il convient à l'assemblée municipale de désigner ses délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant que par délibération 6-3 du 25/05/2020 le conseil municipal a décidé de nommer en qualité de délégués titulaires:Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur David DUMEUNIER de nommer en qualité de délégués suppléants : Madame Céline POUTEAU et Monsieur Bernard GLENAT

Considérant la démission de Madame Céline POUTEAU,

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20231020-DEL719102023-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023 Le conseil Municipal à l'unanimité:

<u>DECIDE</u> de nommer en qualité de délégués titulaires : Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur David DUMEUNIER

de nommer en qualité de délégués suppléants : Madame Nadine GAGUENET et Monsieur Bernard GLENAT

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa présente production. Fait à Margency, le 20/10/2023

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20231020-DEL719102023-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023